



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 62

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 213.

M<sup>me</sup> ROWAT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (cartes-cadeaux)/The Consumer Protection Amendment Act (Gift Cards)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> ROWAT, M. le *ministre* MACKINTOSH, M. FAURSCHOU, M<sup>me</sup> la *ministre* SELBY, M<sup>me</sup> STEFANSON ainsi que MM. WIEBE et CULLEN interviennent. M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. JENNISSON présente la proposition suivante :

Proposition n° 18 : Amélioration de l'éducation et aide à la réussite des élèves

Attendu :

que l'éducation est primordiale pour la réussite future de nos enfants et pour l'avancement d'une économie fondée sur la connaissance;

que la promotion de l'excellence et de la réussite scolaire représente le but principal de notre système d'éducation;

que l'annonce du financement en éducation de cette année porte l'augmentation totale depuis 1999 à 363,7 millions de dollars, ce qui représente une croissance de l'appui général de 47,2 % comparativement aux années 90 lorsque le financement des écoles a été gelé ou réduit pendant 5 années consécutives;

que la ministre de l'Éducation a présenté des dispositions législatives visant à interdire le décrochage scolaire avant l'âge de 18 ans, parce que le gouvernement considère qu'il est important de croire en nos enfants;

que la province s'affaire à la mise en œuvre d'un bulletin scolaire facile à comprendre pour les parents et écrit dans un langage clair qui sera utilisé dans les écoles publiques, aidant ainsi les parents à obtenir les renseignements dont ils ont besoin pour devenir des partenaires à part entière dans l'éducation de leurs enfants,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite les enseignants, les directeurs d'école, les parents, les divisions scolaires ainsi que tous les éducateurs pour leur dévouement envers la réussite des élèves et pour les partenariats forts qu'ils ont construits avec le gouvernement provincial, ce qui s'est traduit par une augmentation de la diplomation de 14 % depuis 2002;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer d'investir les ressources nécessaires afin de veiller à ce que chaque étudiant au Manitoba puisse réussir et jouir d'une bonne qualité de vie au Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. JENNISSON, CULLEN, JHA et DERKACH ainsi que M<sup>me</sup> la ministre ALLAN interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports considère l'importance de réduire la limite de vitesse à 80 km/h sur la route provinciale à grande circulation n° 5 à proximité de Sainte-Rose à partir du côté ouest du pont Turtle River jusqu'au côté sud de l'accès au Ste. Rose Auction Mart afin de mieux assurer la sécurité des automobilistes. (J. Le Blanc, L. Murray, T. Campbell et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (M. Ostrow, K. Houston, C. Dueck et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à construire la ligne de transmission BiPole III sur le côté est du lac Winnipeg, tracé moins coûteux et plus fiable, afin d'offrir à chaque famille manitobaine de quatre personnes des économies de 11 748 \$. (M. Wiebe, S. Tkachyk, R. Tkachyk et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage la mise en œuvre d'un programme d'indemnisation en vue de soutenir les producteurs agricoles aux prises avec des coûts supplémentaires causés par les inondations importantes survenues dans la municipalité rurale de Sifton ainsi que l'établissement d'une stratégie à long terme visant à mieux faire face aux inondations futures dans cette municipalité rurale. (S. Gray, B. Larkin, P. Larkin et autres)

M. ALTEMEYER, *président du Comité permanent des ressources humaines*, présente le deuxième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 13 juin 2011.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*;
- projet de loi 27 — *Loi sur le Jour du patrimoine ukrainien-canadien au Manitoba/The Manitoba Ukrainian Canadian Heritage Day Act*;
- projet de loi 44 — *Loi sur la pension de la fonction publique et modifications connexes/The Civil Service Superannuation and Related Amendments Act*;
- projet de loi 45 — *Loi corrective de 2011/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2011*;
- projet de loi 47 — *Loi sur le Conseil consultatif de l'accessibilité et modifiant la Loi sur les achats du gouvernement/The Accessibility Advisory Council Act and Amendments to The Government Purchases Act*;
- projet de loi 48 — *Loi sur la planification et les affectations de biens-fonds concernant les emplacements scolaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Planning and Land Dedication for School Sites Act (Various Acts Amended)*;
- projet de loi 49 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu et le Code de la route/The Employment and Income Assistance Amendment and Highway Traffic Amendment Act*.

**Composition du Comité :**

- M. ALTEMEYER;
- M. BRIESE;
- M. DEWAR;
- M. EICHLER;
- M<sup>me</sup> la ministre HOWARD;
- M. le ministre LEMIEUX;
- M<sup>me</sup> MITCHELSON;
- M<sup>me</sup> ROWAT;
- M. le ministre SWAN;
- M. WHITEHEAD;
- M<sup>me</sup> la ministre WOWCHUK.

Le Comité a élu :

- M. ALTEMEYER à la présidence;
- M. DEWAR à la vice-présidence;
- M. MARTINDALE à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. MARTINDALE remplace M. DEWAR;
- M. DERKACH remplace M. EICHLER;
- M<sup>me</sup> la ministre ALLAN remplace M. le ministre SWAN.

**Motion :**

Le Comité a adopté la motion qui suit :

*Il est proposé que le conseiller législatif soit autorisé à apporter toutes les modifications nécessaires au projet de loi 44 afin que celui-ci reflète les amendements dont il a fait l'objet lors de son étude en comité, notamment la suppression de l'annexe B et du texte figurant entre la formule d'édition et l'article 1 de l'annexe A. Il est de plus proposé que le conseiller législatif soit autorisé à réimprimer le projet de loi tel qu'il a été amendé.*

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu les 21 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 47 — *Loi sur le Conseil consultatif de l'accessibilité et modifiant la Loi sur les achats du gouvernement/The Accessibility Advisory Council Act and Amendments to The Government Purchases Act* :

David Lepofsky	Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance
Gary Dyson et Terry McIntosh	Particuliers
Doug Momotiuk	Manitoba Deaf Association
Dennis Zimmer	Particulier
Patrick Falconer	Barrier-Free Manitoba
Jeannette Delong	Abilities Manitoba
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Orland Backstrom	Manitoba Supported Employment Network
Paula Keirstead	Manitoba League of Persons with Disabilities
Janet Letkeman	Particulier
Valerie Wolbert	Friends of People First
D <sup>re</sup> Jennifer Frain	New Directions for Children, Youth, Adults and Families Inc.
Ross Eadie	Particulier
Jim Derksen	Particulier
Laurie Helgason	Particulier
Bob Montpetit	Particulier
David Steen	Particulier
Rob Cox	Particulier
Samuel Unrau	Particulier
Gisèle Saurette-Roch	Conseil provincial des femmes du Manitoba
Jordan Sangalang	Particulier

Le Comité a entendu les 12 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 48 — *Loi sur la planification et les affectations de biens-fonds concernant les emplacements scolaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Planning and Land Dedication for School Sites Act (Various Acts Amended)* :

Robert Rivard	Association des commissions scolaires du Manitoba
Michael Carruthers	Urban Development Institute
Eric Vogan	Qualico
Alan Borger	Ladco Company Limited

Mike Moore	Manitoba Home Builders Association
Jonathan Fahr	Fahr Group
Jerry Klein	GenStar Development Company
Tim Comack	Ventura Land Company
Norm Boyle	North Grassie Properties
Les McLaughlin	Pollock & Wright Land Surveyors
Frank Bueti	Particulier
Kim Raban	Particulier

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu les deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 47 — *Loi sur le Conseil consultatif de l'accessibilité et modifiant la Loi sur les achats du gouvernement/The Accessibility Advisory Council Act and Amendments to The Government Purchases Act* :

Doug Dobrowolski	Association des municipalités du Manitoba
Karl Riese	Particulier

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 22) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 27) — *Loi sur le Jour du patrimoine ukrainien-canadien au Manitoba/The Manitoba Ukrainian Canadian Heritage Day Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'article 1 soit amendé par substitution, à « de juillet », de « précédant le premier lundi d'août ».*

*Il est proposé que le dernier paragraphe du préambule soit amendé par substitution, à « de juillet », de « précédant le jour férié provincial (le premier lundi d'août) ».*

(N<sup>o</sup> 44) — *Loi sur la pension de la fonction publique et modifications connexes/The Civil Service Superannuation and Related Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Le Comité a voté la suppression des articles 1 à 56 de l'annexe B du projet de loi.

Le Comité a voté la suppression de l'article 2 du projet de loi.

*Il est proposé que le titre du projet de loi soit remplacé par « LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ».*

(N<sup>o</sup> 45) — *Loi corrective de 2011/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2011*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 47) — *Loi sur le Conseil consultatif de l'accessibilité et modifiant la Loi sur les achats du gouvernement/The Accessibility Advisory Council Act and Amendments to The Government Purchases Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'alinéa 7(1)a) du projet de loi soit amendé par adjonction, après « systématique », de « et opportune ».*

*Il est proposé que le préambule du projet de loi soit amendé par adjonction, après le quatrième paragraphe, de ce qui suit :*

que des mesures législatives doivent être édictées en vue de l'établissement d'une approche systémique et proactive permettant de déterminer, d'éviter et d'éliminer les barrières, laquelle approche complétera les dispositions du *Code des droits de la personne* pour que soit garantie l'accessibilité aux Manitobains,

(N<sup>o</sup> 48) — *Loi sur la planification et les affectations de biens-fonds concernant les emplacements scolaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Planning and Land Dedication for School Sites Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit amendé par adjonction, en ordre alphabétique, de la définition suivante :*

« **division scolaire** » Division scolaire au sens du paragraphe 1(1) de la *Loi sur les écoles publiques*. La présente définition exclut la division scolaire de langue française, sauf à l'alinéa 163(1)c). ("school division")

*Il est proposé que le sous-alinéa 259.1(3)a)(ii) figurant à l'article 5 du projet de loi soit amendé par substitution, à « si la commission scolaire choisit cette solution », de « si le promoteur et la commission scolaire donnent leur consentement ».*

*Il est proposé que l'article 7 du projet de loi soit amendé par adjonction, en ordre alphabétique, de la définition suivante :*

« **division scolaire** » Division scolaire au sens du paragraphe 1(1) de la *Loi sur les écoles publiques*. La présente définition exclut la division scolaire de langue française. ("school division")

*Il est proposé que le sous-alinéa 137.1(3)a)(ii) figurant à l'article 14 du projet de loi soit amendé par substitution, à « si la commission scolaire choisit cette solution », de « si le promoteur et la commission scolaire donnent leur consentement ».*

(N<sup>o</sup> 49) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu et le Code de la route/The Employment and Income Assistance Amendment and Highway Traffic Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. ALTEMEYER, le rapport du Comité est déposé.

---

M. le *ministre* SWAN dépose le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2011.

(Document parlementaire n° 85)

---

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. EICHLER, M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS ainsi que MM. DYCK, WHITEHEAD et DERKACH font des déclarations de député.

---

Avant la période réservée aux griefs, M. MCFADYEN soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur les défis auxquels font face les Manitobains et qui sont dus à la gestion des inondations de 2011.

M. MCFADYEN et M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le leader de l'opposition officielle. L'avis exigé par le paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Or j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour traiter cette question aujourd'hui. Bien que cette question puisse soulever des inquiétudes chez certains députés, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si les affaires courantes de l'Assemblée ne sont pas mises de côté pour la tenue d'un débat sur la motion aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales, celle réservée aux déclarations de député ou encore au moyen d'un grief et que des déclarations de ministre ont été faites sur l'état des inondations. Le porte-parole de l'opposition et le député de River Heights ont également eu l'occasion de faire des observations sur ces déclarations.

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question ne satisfait pas les critères établis par le *Règlement* et les précédents de l'Assemblée et je dois déclarer la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

Toutefois, malgré les lacunes procédurales, il semble y avoir une volonté de débattre la question. Je la mets donc aux voix : s'agit-il d'une question d'intérêt public dont l'étude s'impose d'urgence?

À la demande du président, l'Assemblée consent à la tenue du débat.

Il s'élève un débat.

M. MCFADYEN, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. EICHLER, NEVAKSHONOFF et GERRARD interviennent.

Il est mis fin au débat conformément au paragraphe 36(6) du *Règlement*.

---

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'augmentation continue des foyers de soins personnels et des services de longue durée sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment and Criminal Property Forfeiture Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD, M. GOERTZEN, M. le *ministre* SWAN et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 18 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD, M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (juges aînés)/The Provincial Court Amendment Act (Senior Judges)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD, M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD, M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 29 — *Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes/The Child Sexual Exploitation and Human Trafficking Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

**Mardi 14 juin 2011**

---

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD, M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD, M. le *ministre* SWAN, M<sup>me</sup> TAILLIEU ainsi que MM. GERRARD et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke